



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-004

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 14  
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,  
le quinze du mois de février,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023

**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, et Madame GAULTIER, Adjoints ; Mmes CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, PROST, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ;

**Absente** : Madame CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

**OBJET :**

**VENTE APPARTEMENTS RUE DE LA LEVÉE À REPLONGES (01) : COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION N°2022-035 DU 4 JUILLET 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 26 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la mise en vente de trois appartements communaux situés rue de la Levée à Replonges,

VU la délibération n°2022-035 du 4 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes de vente pour 3 appartements rue de la Levée,

Considérant qu'un des appartement a été scindé en 2,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les prix de vente suivants pour les appartements situés 245 et 257 rue de la Levée à Replonges (01750) :

- Appartement de 59,15 m<sup>2</sup> = 45.000,00 € (dont 4.050,00 € de frais d'agence)
- Appartement de 54,66 m<sup>2</sup> = 36.000,00 € (dont 2.700,00 € de frais d'agence)
- Appartement de 70 m<sup>2</sup> = 47.000,00 € net vendeur
- Appartement de 108,71 m<sup>2</sup> = 82.000,00 € (dont 7.920,00 € de frais d'agence)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants ainsi que tout document en lien avec la vente de ces quatre appartements communaux situés rue de la Levée à Replonges.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 février 2023

Pour copie conforme, en mairie le 16 février 2023

Le Maire

Jacques DOUSSOT

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr

Reçu en Préfecture le

17 FEV. 2023

Certifié exécutoire

17 FEV. 2023

Publié ou notifié le

17 FEV. 2023

Le Maire  
Jacques DOUSSOT

Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône